

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon

COMMUNE DE BAUME LES
DAMES

(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 3

Date de convocation

09/11/2022

Date d'affichage

22/11/2022

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 novembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUINZE NOVEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de NOVEMBRE.

Étaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Emmanuelle WISSANG-GIRARD, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Sandra BOUHESANE, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Soazig BONFILS, Florian CORDIER.

Procurations données (5) :

Marie-Christine DURAI donne pouvoir à Arnaud MARTHEY
Colette ROMANENS donne pouvoir à Francine COUDON
Annie GIRARDAT donne pouvoir à Christian BASSENNE
Charline BARDEY donne pouvoir à Christelle LAMBERT
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (3) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Christian LANIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Francine COUDON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° 106/2022

Objet : Budget EAU Décision Modificative N°3

Suite à l'augmentation des taux d'intérêt sur les emprunts à taux révisables, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 66 Charges financières. Cette inscription nouvelle viendra en déduction du suréquilibre BP 2022 qui était de 34 192.33 et passera donc à 32 692.33 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chap 66	Charges financières	1 500.00	
	dépenses	1 500.00	recettes
			0.00

solde R-D -1 500.00

Sur équilibre BP 2022 34 192.33

Sur équilibre après DM3 32 692.33

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette Décision Modificative.

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,

Arnaud MARTHEY

